

REUNION DES CONSEILS PASTORAL ET ECONOMIQUE
du Groupement paroissial de PONT D'AIN
Le mercredi 20 novembre 2024

Etaient présents :

Pour le Conseil pastoral : P. Jean MPONGO, P. Vincent-de-Paul MALONGA, Juliette BOSSU (remplaçant Benoît), Sylvie DULIEUX, Yvan GAUTHIER, Isabel GONON, Flavie LEVÊQUE, Daniel REVAUD, Jean-Claude TURQUOIS.

Pour le Conseil économique : Henri de BOISSIEU, Renato COLLINO, Thierry GONON, Pascal RAVAUX, Violette REVAUD

Absents excusés : Sœur Myriam, Adeline BLOY, Evelyne BOLLIET, Pierre-Yves CHAZEAUD, Viviane GRAS.

Invités pour le 1^{er} point de l'ordre du jour : M. Éric VIEUDRIN, P. Ishaq BARKAT (qui n'a pu se rendre disponible)

Temps de prière

« Que ma bouche chante ta louange ». Le P. Jean lit également un passage des Exercices spirituels de St Ignace de Loyola (n°22) : « Il faut présupposer que tout bon chrétien doit être plus prompt à sauver la proposition du prochain qu'à la condamner. Si l'on ne peut la sauver, qu'on lui demande comment il la comprend; et s'il la comprend mal, qu'on le corrige avec amour; et si cela ne suffit pas, qu'on cherche tous les moyens adaptés pour qu'en la comprenant bien on la sauve. »

Oratoire du gîte de Saint-Martin-du-Mont et chapelle N.-D. de l'Orme ; projets de Monsieur Éric Vieudrin

Monsieur Vieudrin (après qu'il se soit présenté) expose son projet concernant l'oratoire aménagé dans le gîte de St Martin-du-Mont. Exposé oral, sans support écrit ou visuel (idem pour le point suivant).

La commission d'Art sacré du diocèse a demandé au curé de notre Groupement un document prouvant l'existence de cet oratoire dans cet ancien presbytère réaménagé en gîte rural. Ceci en prévision de la déclaration IFI. La présence de cet oratoire se justifie en lien avec une étape possible sur les chemins de St Jacques de Compostelle (route venant de Genève, en cours d'achèvement). Cet aménagement a été initié après contacts de M. Vieudrin avec le P. Adrien DIAKIODI, ancien curé, et M. Henri de BOISSIEU, responsable des travaux dans ce bâtiment. Dans cet oratoire, où il y a encore quelques travaux à faire, doit être mise en place une icône « L'Ange au Sourire », dont M. Vieudrin a fait l'acquisition à l'abbaye de Triore ; cette icône donnant alors son nom à l'oratoire. Il pourrait y avoir ensuite une bénédiction par notre évêque.

Henri de Boissieu retrace l'historique : au départ, le diocèse voulait vendre le presbytère de Saint-Martin-du-Mont. Henri a pu convaincre d'y aménager un gîte, dont les revenus sont utiles aujourd'hui pour équilibrer les finances. Mais, dans le souci de toujours prévoir une activité pastorale dans ce bâtiment réaménagé (activité essentielle au vu du diocèse), un oratoire a été prévu, ainsi qu'une salle de catéchisme. Henri de Boissieu précise également que le diocèse n'est pas concerné par une déclaration IFI.

En conclusion, pour la proposition du nom « L'ange au sourire », la validation doit être faite par le P. Jean, curé actuel, après consultation des Conseils. Une décision sera prise ensuite d'une éventuelle inauguration.

Concernant la chapelle de l'Orme :

Monsieur Vieudrin souligne, pour conserver la chapelle, un problème de maintien des activités culturelles. Il faudrait au minimum y célébrer trois messes par an (en fait, une messe par an). Le Conseil souligne que des baptêmes et des mariages y sont régulièrement célébrés, en plus de la messe annuelle du 15 août, ce qui relève des activités culturelles.

Monsieur Vieudrin souhaite également la transformation de cette chapelle en lieu de commémoration de l'action de Monseigneur Tessier (il n'y a pas de lieu à sa mémoire dans le diocèse), la chapelle serait alors dédiée à la pastorale du dialogue interreligieux.

Flavie Lévêque et Violette Revaud répondent qu'il y a déjà une plaque faisant mémoire de Mgr Tessier dans l'église de Poncin, lieu dont il était originaire et où il venait souvent célébrer la messe l'été, y compris en semaine. Il y a également une plaque à son nom au cimetière de Poncin.

Par ailleurs, le Conseil souligne qu'un lieu dédié au dialogue interreligieux doit être situé dans un milieu où habitent des représentants de différentes religions, ce qui n'est pas le cas dans nos villages. Enfin, la chapelle serait trop petite pour accueillir des rencontres pastorales.

Le rôle de l'association « Renouveau-Patrimoine », gérant paritairement la chapelle avec le diocèse, est également évoqué. Son action est essentielle pour motiver les habitants bénévoles en vue de l'entretien de la chapelle. Ils sont aussi les interlocuteurs de la municipalité. (NB : la situation est la même pour la chapelle de la Catherinette). Le président de cette association doit avoir son mot à dire dans le projet.

M. le Curé conclut ainsi : le projet a été mené à l'envers. D'une part, M. Vieudrin n'a pas de lettre de mission écrite par l'évêque. D'autre part, un projet de ce type, pour avoir de l'avenir, doit être porté par la communauté du groupement paroissial, dont l'unité doit être un souci constant. Il faut également compléter la réflexion en faisant intervenir des experts au niveau historique, théologique et pastoral.

À propos du projet, également présenté par Monsieur Vieudrin, de créer des fondations de messes à la chapelle de l'Orme (plusieurs familles ayant été démarchées et sont intéressées), Monsieur le curé (après le départ de M. Vieudrin) souligne les dérives possibles qui feraient de la chapelle de l'Orme une « paroisse dans notre paroisse ».

Les terrains situés à proximité du château de Pont d'Ain

Ces terrains appartiennent au diocèse (il y en a deux, dont l'un est exploité par un agriculteur qui le cultive, pour un loyer annuel de 200 euros !). Dans la suite, il est surtout question du terrain bordant la rue qui mène à la maison de retraite de Pont d'Ain. Ce terrain n'est pas exploité, actuellement en friche, envahi par les ronces, mais avec présence d'arbres fruitiers.

Isabel et Thierry Gonon avec Marianne Desbans ont envoyé un projet détaillé pour l'avenir de ce terrain, document joint à l'ordre du jour (et annexé au présent compte rendu). Les perspectives exposées dans ce document sont intéressantes. Il manque toutefois une mention plus précise du contexte juridique et des questions et financières (coût d'entretien annuel prévisible), pour prendre une décision ce soir. Isabel et Thierry ont déjà pris quelques contacts (mairie, diverses associations...).

Au fil de la discussion :

* Les membres d'Église verte à Ambérieu pourraient être de bon conseil, s'agissant d'un projet qui aurait une dimension à la fois pastorale et écologique (les habitants verraient que les chrétiens veulent améliorer leur environnement, pour le bien de tous). Le Cocon (Communauté de communes) est d'ailleurs à la recherche de terrains pour un usage social qui cadre bien avec le projet.

On pourrait demander à l'agriculteur qui exploite l'autre terrain de venir défricher celui-là. Mais faisons attention à ce que le terrain exploité par cet agriculteur ne devienne pas au fil des années sa propriété (vérifier très rapidement la législation à ce sujet).

Des devis peuvent aussi être demandés pour mieux cerner le coût d'entretien (Thierry s'en charge). Les deux Conseils sont d'accord pour qu'un budget de l'ordre de 3000 euros soit consacré à un entretien minimal du terrain (ainsi que de celui situé derrière le presbytère).

En conclusion :

La question sera reprise lors de la prochaine rencontre des Conseils, et en ayant recueilli les informations complémentaires évoquées ci-dessus, notamment les partenariats possibles. Ensuite, le projet pourra être « remonté » au diocèse pour qu'une décision soit prise.

Questions diverses

- L'association des Amis de la Catherinette organise une procession aux flambeaux le soir du 8 décembre, à l'occasion de la fête de l'Immaculée Conception ; à 18 h, départ de l'église de Pont d'Ain (4 volontaires porteront la statue de la Vierge), cierges et feuilles de chants fournis ; récitation du chapelet ; vin chaud à l'arrivée et installation dans la chapelle d'une crèche modeste.

Les points suivants de l'ordre du jour n'ont pu être abordés :

- Échos de la rencontre diocésaine sur l'évolution des ressources du diocèse. Décisions à prendre pour accroître notre participation au denier.
- (En questions diverses) : qui prend en charge l'organisation de l'apéritif et du repas partagé du 15/12 ?

Prochaine rencontre du Conseil Pastoral et du Conseil économique : le mercredi 8 janvier, à 20 heures, salle Jean-Paul II de Pont d'Ain. (Dès 19h30 partage de la galette des rois).